

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:

Fondation patronale de prévoyance en faveur du personnel de Tabac Distribution SA, en liquidation, Meyrin
2.

Décision de dissolution par:

le conseil de fondation
3.

Date de la décision:

14.08.2006
4.

Echéance de préavis des créances:

21.05.2007
5.

Adresse pour la déclaration des créances:

Tabac Distribution SA, Avenue des Communes Réunies 51, Case Postale 85, 1212 Grand-Lancy 2
6.

Indication:

Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques:

Selon arrêté du 18.12.2006, l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance a accordé la décision relative à la dissolution de la fondation. Les liquidateurs sont obligés de liquider la fondation convenablement étant donné les obligations légales, réglementaires et statutaires. L'arrêté de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (20bis, rue du Stand, Case postale 3937, 1211 Genève 3) du 18.12.2006 peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de trente jours à compter de la première publication de l'appel aux créanciers, auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, CH-3000 Berne 14.
Dr. Andreas Schweizer, eidg. dipl. Pensionsversicherungsexperte, 3052 Zollikofen

Dr. Andreas Schweizer
3052 Zollikofen

(00228329)